

Ritleng Revalorisations

Projet de création d'une unité de revalorisation des déchets de plâtre

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE



www.dekra-industrial.fr

N° 2022 B960 53720329

DEKRA Industrial SAS

5 Rue Alfred Kastler
67541 OSTWALD

Ritleng Revalorisations

Rue de Sinancourt
60390 Auneuil

Date	Version	Modifications
06/07/2022	1	Version initiale
25/11/2022	2	Version suite aux demandes de compléments + avis MRAE

Table des matières

1	<i>Présentation du demandeur et localisation</i>	4
1.1	Historique de la société	4
1.2	Identité administrative	4
1.3	Situation géographique du projet	5
2	<i>Présentation des activités projetées</i>	6
3	<i>Classification au titre de la nomenclature ICPE</i>	9
4	<i>Impact environnemental du projet – Synthèse</i>	10
5	<i>Analyse des risques du projet</i>	13
5.1	Analyse des risques d'origine externe	13
5.2	Analyse des risques internes	13

1 PRESENTATION DU DEMANDEUR ET LOCALISATION

1.1 HISTORIQUE DE LA SOCIETE

L'entreprise Ritleng Revalorisations a été créée en 2012 dans le but d'amener une solution pérenne au traitement de tous les déchets de plâtre.



Le cahier des charges Ritleng Revalorisations est le plus élargi d'Europe, il assure le recyclage de l'ensemble des déchets de plâtre utilisé dans la construction d'un bâtiment (y compris les déchets de plâtre complexes).

Jean-Luc Ritleng est à l'origine de ce concept innovant et unique en France. Avec pour moteur l'offre d'une alternative durable à l'enfouissement jusqu'alors pratiqué pour ce type de déchets, il développe d'abord une première entité à Rohr, dans le Bas-Rhin (67). La demande étant en constante croissance, les projets d'ouvrir deux nouvelles entités en Région Parisienne et en Aquitaine émergent.

1.2 IDENTITE ADMINISTRATIVE

L'entreprise Ritleng Revalorisations a été créée en 2012 dans le but d'amener une solution pérenne au traitement de tous les déchets de plâtre.

Le tableau ci-dessous regroupe les principales informations administratives relatives au site.

Raison sociale	RITLENG REVALORISATIONS
Forme juridique	Société par actions simplifiée
N° de SIRET	53457434800015
N° RCS	Strasbourg B 534 574 348
Code APE	Récupération de déchets triés (3832Z)
Adresse du siège	LIEU DIT DU GAENSWEID 67270 ROHR
Téléphone	03 88 02 00 64
Mail de contact	a.labben@ritleng-revalorisations.com
Adresse du site objet du dossier	Rue de Sinancourt 60390 Auneuil

1.3 SITUATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Le terrain d'implantation de la société se situe au nord de la commune d'Auneuil au sein d'une zone dédiée à l'activité industrielle.

Le site se situe à environ 300 m du ruisseau de Francourt et à environ 900 m du Ru d'Auneuil. Le site est bordé par la rue de Sinancourt, et par le Bois de Courroie.

La surface concernée par le projet est de 1,4 Ha. Le terrain concerné est un champ à la topographie plane. L'altitude du terrain est comprise entre + 113 mNGF et + 116 mNGF.

Commune	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Superficie en m ²
Auneuil	Z	110	14 020

Vue aérienne



Périmètre ICPE - Rittleng Revalorisations
Photographies aériennes 2019

0 50 100 m

2 PRESENTATION DES ACTIVITES PROJETEES

Exclusive en France, l'unité de traitement du plâtre de la société RITLENG REVALORISATIONS est issue d'une technologie innovante qui a fait ses preuves sur le site de Rohr. Cette dernière, en constante évolution, permet le traitement des déchets de plâtre à grande échelle. Cette activité s'inscrit pleinement dans le cadre des grands textes réglementaires en matière d'environnement et permettra de tenir les engagements de valorisation fixés par le législateur pour les années à venir en proposant une filière de recyclage à un déchet qui actuellement va, dans de nombreux cas, en enfouissement. De plus, la poudre de gypse (produit issu du recyclage du plâtre) est recyclable à l'infini, récupérée elle sert à la fabrication de nouveaux éléments en plâtre et ainsi sauvegarde et préserve les ressources naturelles. Ainsi, la société RITLENG REVALORISATIONS souhaite être un acteur majeur dans l'économie circulaire au niveau des déchets de plâtre.

La fabrication du plâtre à partir de gypse naturel est réalisée par concassage et broyage du gypse, puis cuisson à 150 °C. Le déchet de plâtre est donc un déchet minéral. En milieu fermentescible et dans certaines conditions, il réagit et forme du gaz sulfurique soluble dans l'eau. Ce n'est donc pas un déchet inerte, mais un Déchet Industriel Banal (DIB). La revalorisation du plâtre permet d'en récupérer le gypse. Le gypse est une espèce minérale composée de sulfate dihydraté de calcium, de formule chimique $\text{CaSO}_4 \cdot 2 \text{H}_2\text{O}$.

Le site d'Auneuil, objet de la présente demande d'autorisation environnementale se composera :

- d'un parking,
- d'un pont-bascule,
- d'un bâtiment principal d'environ 5 400 m² abritant :
 - un stock de déchets de plâtre à traiter,
 - la cabine de tri et l'ensemble de la chaîne de traitement,
 - les stocks de produit fini (gypse)
 - les box de refus de tri et les déchets extraits lors de l'opération de traitement,
 - le système de filtration et de dépoussiérage de l'air,
 - un atelier de maintenance et un hangar abritant les engins.
- d'un bassin de rétention et une réserve incendie,
- d'un bâtiment administratif abritant également les locaux sociaux.

Note : Aucun déchet ne sera stocké à l'extérieur du bâtiment.

Un réseau de voies de circulation sera aménagé pour permettre l'accès aux véhicules de livraison et de chargement aux activités présentes sur le site.

Les déchets de plâtre entreposés au sein du hall de stockage seront positionnés dans une trémie qui les dirigera vers une table de tri. La table de tri permet d'effectuer un contrôle qualitatif visuel des produits bruts et d'éliminer ceux qui sont de mauvaise qualité ou les indésirables. Des opérateurs formés auront pour mission de retirer du flux, les déchets indésirables (bois, éléments métalliques et plastiques grossiers ..)

Le processus développé par la société consiste à défracter les déchets puis à dissocier les différents éléments les constituants afin de ressortir sous forme de poudre le sulfate de calcium (gypse). Ce traitement mécanique se compose en amont de la table de tri d'un pré-broyage et d'un pré-criblage. Au-delà de la table de tri, le déchet subit une succession de broyages, de criblages et de concassages. L'objectif de ces opérations mécaniques est d'atteindre une granulométrie permettant l'extraction du maximum d'indésirables (l'un des principaux étant les billes de polystyrènes). L'enjeu pour les fabricants de plâtre étant la pureté de la matière entrante dans le process de production.

Afin de s'assurer de l'absence d'éléments métalliques, plusieurs overband sont positionnés sur la chaîne de traitement mécanique des déchets de plâtre.

Il est projeté pour 1 tonne de plâtre entrante sur le site de récupérer au minimum 860 kg de poudre de gypse qui sera réintroduite dans le processus de fabrication du plâtre et au maximum 140 kg de refus de tri (papiers, gravats, plastiques, DIB,...) qui suivront selon leur nature un traitement adapté (valorisation, incinération, ...). L'exploitant disposera sur son site de 3 box de stockage du gypse. Le gypse est une ressource multifilière :

- 80 % du volume est utilisé pour approvisionner l'industrie du plâtre,
- 15 % du volume sert l'industrie du ciment pour laquelle il constitue un composant indispensable,
- 5 % du volume est exploité en faveur de l'industrie alimentaire ou dans le cadre d'un usage agricole pour l'amendement des sols. L'industrie de la céramique, l'industrie médicale et dentaire l'exploitent également.
- Source : <https://www.placo.fr/du-gypse-au-platre#1> (ces volumes pourraient évoluer avec la demande ou le développement)

Ce chapitre vise à présenter les principales données chiffrées relatives au fonctionnement du futur site de la société RITHLENG Revalorisations. Ces valeurs correspondent au fonctionnement du site au maximum de sa capacité.

Tableau 1 : Principales données chiffrées du projet

Paramètre	Valeur	Unité
Quantité et volume maximum de déchets de plâtre présent sur le site	10 000 6 500	t m ³
Quantité de plâtre traitée par heure	40	t/h
Quantité maximale de plâtre traitée par jour	650	t/j
Quantité de plâtre traitée annuellement	150 000	t/an
Quantité de gypse revalorisé	129 000 à 135 000	t/an
Refus de tri et déchets issus du traitement	15 000 à 21 000	t/an
Stockage de produits finis (gypse)	3 box de stockage, soit au maximum 2 000 m ³ soit environ 1 600 t	t m ³
Stockage de DIB en mélange (principalement des plastiques, papiers, cartons)	1 box de stockage, soit au maximum 600 m ³ soit environ 200 t + 2 bennes sous la table de tri*	t m ³
Stockage de bois de type B	1 box de stockage, soit au maximum 400 m ³ soit 120 t + 1 benne sous la table de tri*	t m ³
Stockage des gravats	2 bennes au maximum soit 60 m ³ , soit environ 72 t	t m ³
Stockage des métaux	2 bennes au maximum	/

*ces bennes sont vidées régulièrement dans le box de stockage.

3 CLASSIFICATION AU TITRE DE LA NOMENCLATURE ICPE

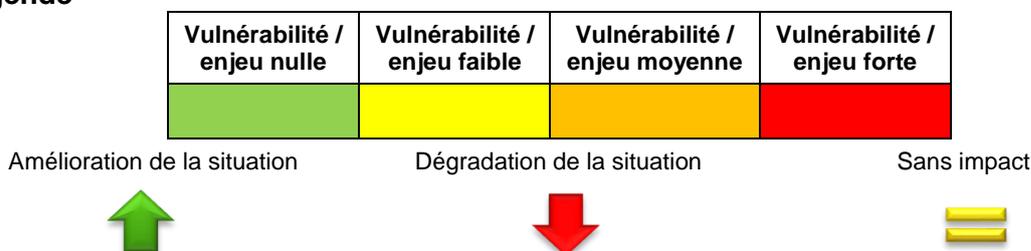
Les activités et installations du site font, comme le montre le tableau suivant, l'objet d'un classement conformément à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Les seuils de classement ICPE associés aux activités pourront être les suivants :

- A : soumis à autorisation ; E : soumis à enregistrement ; DC : soumis à déclaration avec contrôle périodique ; D : soumis à déclaration ; NC : non classé

N° de la rubrique	Intitulé de la rubrique	Volume de l'activité correspondante	Régime
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515 , 2711, 2713, 2714 , 2716 , 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971. La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j ;	La capacité de traitement mécanique sera de 650 t/j . Cette rubrique englobe les stockages de déchets amonts et aval, nécessaire aux opérations de traitement.	A RA = 2 km
2517	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques. La superficie de l'aire de transit étant : 2. Supérieure à 5 000 m ² , mais inférieure ou égale à 10 000 m ²	Déchets inertes (gravats) issus du traitement des déchets de plâtre. La surface allouée à ce stockage sera de moins de 100 m ² .	NC
1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules. Le volume annuel de carburant liquide distribué étant : 2. Supérieur à 100 m ³ d'essence ou 500 m ³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m ³	Distribution annuelle projetée de 400 m ³ de gazole/GNR	NC
4735	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant : 1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés : c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total	Stockage enterrée double parois avec détection de fuite 50 m ³ (< 50 t)	NC

4 IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET – SYNTHÈSE

Légende



Cibles potentielles	État initial	Vulnérabilité é et enjeu	Évolution probable sans mise en œuvre du projet	Évolution probable avec mise en œuvre du projet
Environnement humain				
Voisinage humain et sensible	Absence d'habitation à proximité immédiate Peu de populations sensibles identifiées dans un rayon de 3 km autour du site.		=	= Pas d'impact direct noté sur les populations proches du site
Environnement industriel	Site situé au sein zone dédiée à l'activité industrielle.		= Toutefois possible usage futur du terrain pour une activité industrielle (compte tenu de la localisation et du zonage du PLU)	↑ Développement de la zone industrielle, avec un pool d'industriels autour du domaine de la revalorisation des déchets (SINIAT, déchetterie, site de revalorisation des déchets minéraux).
Voies de communication	Axes routiers fréquentés et capacitaires Absence de voie ferroviaire, maritime et aérienne à proximité immédiate du site.		=	↓ Le projet n'engendrera toutefois pas d'impact significatif sur les axes routiers structurants. Il est à noter que le projet induira une réduction du trafic lié à l'apport de gypse naturel sur le site de SINIAT qu'il fournira en gypse recyclé.
Paysages et aspects visuels	Site qui s'implante sur un terrain agricole à proximité immédiate d'une zone industrielle.		=	= L'écran végétal masquera le site
Activités agricoles	Projet qui s'implante sur une terre agricole. Site non concerné par une AOC ou par une IGP		=	↓ Réduction de la surface agricole disponible
Activités forestières	Aucun déboisement ne sera nécessaire.		= Absence d'enjeu	= Absence d'enjeu

Patrimoine culturel et archéologique	Absence de monuments historiques ou d'autres sites protégés. A priori pas de sensibilité archéologique		 Absence d'enjeu	 Absence d'enjeu
Contexte sonore	Absence de population à proximité immédiate Contexte industriel			 Bien que limité, le site constituera une source de bruit.
Environnement naturel				
Sites NATURA 2000	FR2200371 - CUESTA DU BRAY, Site de la directive "Habitats, faune, flore", se situant à 1,8 km au sud du site		 Absence d'impact	 Absence d'impact
Autres protections : Parcs Nationaux et Régionaux ; Sites inscrits et classés	Aucune autre protection ne cible le site.		 Absence d'enjeu	 Absence d'enjeu
Zone humide	Présence de 12 720 m ² de zone humide (sur la base de sondages pédologiques).		 La parcelle est une ancienne prairie qui était bordée de haies et qui a été remise en culture avec coupe des haies courant l'hiver 2020-2021. L'activité agricole ne permet pas non plus le développement de la faune et de la flore typique d'une humide	 Destruction d'une zone humide, par imperméabilisation des sols. Un site de compensation est proposé.
Habitats et espèces identifiés au droit du site	Deux zones sont considérées à enjeux modérés de par la présence d'habitats favorables à la reproduction d'espèces d'oiseaux protégées (haies rue de Sinancourt et haie de la voie verte).		 Sans garantie du maintien dans le temps des zones à enjeux modérés	 Rédaction d'un dossier espèces protégées.  L'impact sera positif après la mise en œuvre des mesures compensatoires (replantation de haies, gestion écologique du site ...)
Continuité écologique (trame verte et bleue)	Établissement au droit d'une zone industrielle, non concerné par un corridor.		 Le corridor ne se situe pas directement sur la parcelle objet du projet.	 Impact positif après mise en œuvre des mesures compensatoires sur le corridor écologique
Environnement physique				
Sols	Sol non pollué. Sol à tendance imperméable (d'où la		 Possible altération des sols, en cas d'agriculture intensive.	 Pas d'impact identifié sur le sol qui seront protégées par l'imperméabilisation du site.

	présence d'une zone humide)			
Eaux souterraines	Possible présence d'une masse d'eau souterraine. Pas de risque de remontée de nappe Pas de captage AEP en aval du site.		 Possible altération des eaux souterraines, en cas d'agriculture intensive.	 Pas d'impact identifié sur les eaux souterraines qui seront protégées par l'imperméabilisation du site.
Eaux superficielles	Aucun cours d'eau à proximité immédiate Pas de captage AEP en aval du site.			 Absence de consommation d'eau
Climat et ressource naturelle	Climat océanique dégradé Dérèglement climatique		 Poursuite de l'enfouissement des déchets de plâtre.	 Limitation du recours au gypse naturel en proposant une solution de recyclage.
Qualité de l'air	Qualité de l'air possiblement impacté par la présence d'industriels à proximité			 Bien que très faible, le site générera des poussières.
Risques naturels et technologiques				
Risques naturels	Absence de PPRn sur la commune.		 Absence d'enjeu	 Absence d'enjeu
Risques technologiques	Absence de PPRt sur la commune.		 Absence d'enjeu	 Absence d'enjeu

5 ANALYSE DES RISQUES DU PROJET

5.1 ANALYSE DES RISQUES D'ORIGINE EXTERNE

Le milieu d'implantation peut éventuellement constituer un danger pour le site.

Les sources de dangers liées à des événements naturels ont été étudiées. Compte tenu de la localisation du site, les risques sismiques, d'inondation et de gel n'ont pas été retenus comme sources potentielles de dangers. Concernant la foudre, une analyse du risque a permis de conclure qu'au regard de la faible charge combustible, il ne serait pas nécessaire de prévoir une protection spécifique.

Les voies de communication (voies routières, voies aériennes, voies ferroviaires et voies navigables) ne seront pas facteurs de risques pour le site.

Il n'a été identifié aucun site industriel susceptible de générer des phénomènes dangereux sur la future parcelle d'implantation de la société Ritleng Revalorisations.

5.2 ANALYSE DES RISQUES INTERNES

5.2.1 POTENTIELS DE DANGERS LIES AUX PRODUITS

Compte tenu des éléments présentés, les risques associés aux produits et aux déchets sont les suivants :

- Le déversement accidentel de produits liquides. Sur le site, le process ne nécessitant aucun produit et aucune consommation d'eau (exclusivement mécanique), les seuls produits liquides seront du gazole et de l'huile.
- Le déversement accidentel de gazole en présence ou non d'une source d'ignition (lors des opérations de dépotage ou de remplissage des engins).
 - Il convient de noter que le gazole n'est pas un produit facilement inflammable (point éclair élevé)
- L'incendie du stockage des déchets et plus particulièrement après l'opération de tri au droit des alvéoles de stockage de DIB et de bois B.

5.2.2 POTENTIELS DE DANGERS LIES AUX INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

Les opérations de traitement des déchets de plâtre seront exclusivement mécaniques (succession d'opérations de broyage / de criblage et de concassage). Eu égard de la charge combustible extrêmement faible (au maximum 10 % du flux), bien qu'existant le risque incendie sera faible.

En outre, hormis un risque d'écoulement accidentel d'huile et de gazole, aucun phénomène dangereux n'a été identifié.

5.2.3 PHENOMENES DANGEREUX MAJEURS IDENTIFIES

Deux phénomènes dangereux majeurs ont été identifiés :

- Incendie de la zone de stockage des déchets de plâtre
- Incendie des alvéoles de stockage des DIB et du bois B

Ces deux phénomènes dangereux ont fait l'objet d'une étude détaillée ayant permis une modélisation des zones impactées.

Les scénarii, en l'absence d'effet en dehors du site sont jugés acceptables.

Les mesures de maîtrise des risques sont suffisantes